



Réunion plénière du 20 novembre 2013
Relevé de décisions

Version	Date	Modifications apportées	Diffusion
Version 1	22/11/13	Première rédaction par RM	Membres du secrétariat
Version 2	25/11/13	Relecture du secrétariat	Membres du bureau
Version 3	28/11/13	Relecture du bureau de la COVADIS	Membres du comité
Version 4	06/12/13		Intranet-Internet

Présents

Présidents	Invités
Pascal Douard – MEDDE – CGEDD	Benoit David – MEDDE CGDD/DRI/MIG
Laurent Pavard – MAAF – CGAAER	Muriel Malleret – DRAAF Aquitaine SRISE
	Marie-Odile Simonot – DRAAF Bourgogne SRISE
Comité	Jean-Luc Biscop – Ministère de la Culture
Francis Merrien – MEDDE CGDD/DRI – Chef de la MIG	Gilles Hugerot – DRAAF CA
Michel Faure – DREAL PACA	Sylvain Grellet - BRGM
Gabrielle Fournier – DDT Alpes de Haute Provence	Jean-Jacques Richard - DGPR
Marc Léobet – MEDDE CGDD/DRI/MIG	Secrétariat
Amandine Lafferrairie – Conseil Régional Aquitaine	Bernard Allouche – MEDDE CERTU/GNSI
Gilles Guillouet – MEDDE CPII/DO Sud-Ouest – CMSIG	Jean-Loup Delaveau – MEDDE CERTU/GNSI
	Michel Collot – MAAF DGAL
	Richard Mitanchey – MEDDE CERTU/GNSI

Excusés

François Salgé – MEDDE DGALN

Ordre du jour

1. Approbation du relevé de décisions du 18 septembre 2013
2. Actualisation de la composition de la COVADIS
3. Point général sur l'avancement des standards en cours
4. Point d'information Knowledge Exchange Network
5. Travaux de mise à jour des fiches nationales du GéoREPERTOIRE
 - a) Fiches nationales du domaine de l'eau
 - b) Standards COVADIS
 - c) Autres fiches nationales
6. GéoIDE et serveur de gabarits
7. Activités 2014
8. Questions diverses

Documents associés

Les diaporamas et documents de travail présentés en réunion sont consultables en ligne dans la rubrique COVADIS du portail Géoinformations

<http://geoinfo.metier.i2/covadis-du-20-novembre-2013-a2640.html>

Relevé de décisions

1 Approbation du relevé de décision du 18 septembre 2013

Le relevé de décisions de la précédente session plénière de la COVADIS est validé en séance. Marc Léobet indique qu'il fera connaître d'éventuelles remarques sur le standard sentier du littoral par le biais de l'appel à commentaires.

2 Actualisation de la composition de la COVADIS

Pascal Douard a contacté le ministère de la Santé et le ministère de la Culture.

Le ministère de la Santé est impacté par la Directive INSPIRE. La Santé traite en premier lieu de données statistiques, et en second lieu de données localisées, via les Agences Régionales de Santé. Le lancement par la ministre de la Santé Marisol Touraine le 21 novembre 2013 du débat sur le projet opendata de la Santé est également un élément d'actualité à prendre en compte. La COVADIS voit un intérêt que la Santé participe aux travaux de standardisation, ce qui implique a minima une consultation lorsque le standard concerne la Santé. Le ministère de la Santé est toutefois réticent à une participation à la commission, exprimant simplement une préoccupation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement. En attendant que la Santé clarifie sa doctrine de diffusion de ses données, il est préconisé (1) de passer par l'Institut National de Veille Sanitaire plutôt que de travailler avec les Agences Régionales de Santé, (2) de consulter explicitement le ministère de la santé lors des appels à commentaire qui le concernent, enfin (3) de continuer à nouer des contacts avec ce ministère..

Le ministère de la Culture a répondu favorablement à l'invitation qui lui était faite de participer à la COVADIS. Jean-Luc Biscop est présent lors de cette plénière. De nombreux monuments sont soumis à des règles propres et engendrent des servitudes d'utilité publique.

Pascal Douard se charge de prendre les contacts appropriés avec les représentants de collectivités locales pour compléter la représentation des collectivités locales à chaque niveau territorial. Il est indiqué que pour avoir un représentant de l'échelon communal, il est probablement plus efficace de solliciter l'association des ingénieurs territoriaux de France (AITF) avec l'accord de l'AMF.

Décision n° COVADIS_201311_01

La COVADIS doit mettre à jour pour la prochaine réunion le texte fondateur du 1^{er} août 2008 ainsi que la décision de nomination du comité.

3 Point général sur l'avancement des standards en cours

Standard Sentier du Littoral

L'appel à commentaires est en cours et prend fin le 29 novembre. Les commentaires seront traités lors d'une visioconférence associant DGALN/DEB et CETE Normandie Centre prévue début décembre 2013. Les DDTM ont été très impliquées et notamment via le test des gabarits mis à disposition par le secrétariat permanent de la COVADIS. Le géostandard devrait être présenté pour approbation lors de la prochaine plénière de la COVADIS.

Standard Véloroutes et Voies Vertes (VVV)

L'appel à commentaires est en cours et prend fin le 29 novembre. Les commentaires seront traités lors d'une réunion associant l'ON3V et l'association des Départements et Régions cyclables et prévue mi décembre 2013. Au sujet de la topologie et de la saisie des nœuds, Marc Léobet

recommande de distinguer l'aspect technique et un aspect plus stratégique. La COVADIS doit se prononcer sur sa stratégie de mise en œuvre du règlement européen, ce qui interroge sur ce qu'est pratiquement la conformité à INSPIRE. Ces commentaires s'appliquent également au standard Sentier du Littoral.

Standard Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE)

Le projet de modèle est achevé et le projet de standard est en cours de rédaction. La validation est planifiée pour la plénière de mars 2014, même si une présentation du projet peut être envisagée pour celle de janvier 2014. Ce projet de modèle a fait l'objet d'une consultation restreinte auprès des régions les plus avancées. Elle sera suivie d'un appel à commentaires public dont le lancement est prévu en décembre.

4 Point d'information Knowledge Exchange Network

Jean-Loup Delaveau a participé au groupe de travail sur la transformation de schémas organisé par le KEN INSPIRE. Le KEN ou Knowledge Exchange Network, est un réseau d'échange d'expériences et de bonnes pratiques sur INSPIRE, porté par l'association EuroGeographics regroupant les IGN et services cadastraux européens.

L'objet du séminaire a porté sur la transformation de données décrites dans un modèle A et stockées dans un format tabulaire vers des données décrites dans un modèle B, qui pour être conformes INSPIRE doivent respecter les schémas d'application GML établis par INSPIRE. Les techniques de transformation sont basées sur deux approches différentes :

- procédurale : la transformation est en général réalisée par une chaîne de traitements élémentaires conçue par des outils graphiques de type ETL,
- soit déclarative : un travail de programmation informatique permet de créer un programme de transformation sur-mesure.

La transformation pose des questions d'organisation, soit selon le modèle *off-line* (les données GML sont d'abord préparées par *batch* puis publiées sur internet selon des rythmes à définir), soit selon le modèle *on-line* (les données GML sont publiées en flux à la demande via un *webservice*).

Les avantages et inconvénients de ces deux stratégies font débat au sein du groupe. Les requêtes *on-line* mal conçues engendrent des flux volumineux à télécharger (F. Merrien). Le mode *on-line* peut s'avérer pertinent à moyen terme s'il peut être mutualisé à un niveau régional (M. Léobet). J.L. Delaveau rappelle que les principaux fournisseurs de données n'ont pas encore fait de choix entre ces deux stratégies.

Faut-il faire du GML ? M. Léobet rappelle que volontairement INSPIRE a été défini comme un squelette minimum d'interopérabilité, et qu'il est destiné à être enrichi par les métiers pour leurs propres besoins, et c'est là tout l'intérêt de la COVADIS. F. Merrien rappelle que l'article 7 du règlement interopérabilité impose GML.

5 Travaux de mise à jour des fiches nationales du GéoREPERTOIRE

a) Fiches nationales du domaine de l'eau

Les 80 fiches CNV du domaine de l'eau ont été toilettées en collaboration avec l'ONEMA et le secrétariat de la COVADIS

b) Standards COVADIS

Le standard SUP des Servitudes d'Utilité Publique, ainsi que les standards Directive Inondation, Bruit Aérien et Espaces Naturels Protégés n'avaient pas encore été décrits dans le GéoRépertoire. Le côté générique du standard SUP a ainsi amené la création de 134 fiches qu'il reste à valider. La

saisie des autres standards déjà cités est prévue pour mi janvier 2014.

c) Autres fiches nationales

Parmi les 655 fiches existantes du GéoRépertoire, hors COVADIS et thème de l'eau, seules 272 fiches restent concernées par un toilettage potentiel. La méthode de travail suivie par le groupe mis en place va au-delà de la commande de la COVADIS. La pertinence pour d'autres traitements ultérieurs envisageables de cette méthode de travail n'est pas remise en cause, mais il est rappelé aux membres présents du groupe de travail l'objectif primordial de commencer effectivement le toilettage. L'objectif de la COVADIS est de disposer au plus tôt (avant le 22 janvier 2014) de l'ensemble des fiches toilettées, sous peine de retarder le déploiement de GéoIDE Catalogue.

6 GéoIDE et serveur de gabarits

L'activité du secrétariat permanent de la COVADIS, prioritairement orientée production de géostandards, est nécessairement impactée par l'infrastructure GéoIDE, et notamment GéoCatalogue et le serveur de gabarits. Ce dernier doit être alimenté avec tous les géostandards publiés ou à venir, sous la forme de fichiers de règles propres à chaque standard. Le mécanisme de génération des fichiers de règles directement à partir des modèles UML s'inspire largement du savoir faire déjà mis en place au sein du secrétariat. L'industrialisation du processus de génération des fichiers de règles apparaît nécessaire mais nécessite une remise en question du processus d'élaboration des standards à venir et une légère maintenance des standards déjà produits.

7 Activités 2014

La définition de la mission du CEREMA, créé au 1^{er} janvier 2014 va donner une plus grande légitimité au secrétariat permanent d'intervenir sur l'ensemble des missions du MEDDE. Par ailleurs, la sollicitation d'un rapporteur au sein même du CEREMA va également s'en trouver facilitée.

Des remplacements sont à prévoir à partir de mars-avril 2014 dans l'effectif du secrétariat, ce qui devra d'une part être pris en compte dans l'activité même de la COVADIS, mais il faudra également veiller à ce que les remplacements soient bien effectifs compte tenu de l'importance du thème.

Trois géostandards sont à terminer courant 2014 (VVV, Sentier du Littoral, SRCE), et un standard est à relancer (épidémiosurveillance). Le projet sur les Zones d'Activités Économiques évolue vers la production d'un document méthodologique. Par ailleurs, l'intérêt des standards Bruit d'une part et Déchets Inertes d'autre part mérite d'être réexaminé.

Parmi les demandes émergentes, on peut citer les installations de production d'électricité d'origine photovoltaïque, le Domaine Mer et Littoral (avec en particulier les demandes émanant du groupe de travail GIMEL copiloté par le CETMEF et le CETE Normandie Centre avec une maîtrise d'ouvrage DGALN) et les Réseaux Enterrés. Marc Léobet souligne qu'il existe sur ce dernier thème une commission AFNOR avec des objectifs de spécification des objets réseaux et à laquelle participe l'AFIGEO. Même si l'État a décidé de ne pas prendre la main, il peut être intéressant d'influer sur les projets de spécifications AFNOR auxquels participent tous les grands opérateurs en matière de réseaux et sur des marchés de plusieurs centaines de millions d'euros, plutôt que de chercher à impliquer ces mêmes opérateurs dans les travaux de standardisation à l'échelle de la COVADIS.

8 Questions diverses

GML est au centre des questions diverses, avec au niveau de la MIG le relais d'une attente forte de la part de la DGPR pour produire des standards GML : la DGPR est en effet confrontée à des difficultés de rapportage, avec comme calendrier immédiat un premier rapportage en décembre 2013 et un second en mars 2014, sur la mise en place des PPR et de la Directive Inondation (même si le calendrier INSPIRE est plus lointain avec une échéance en 2020). Marc Léobet rappelle que, même si l'IGN considère que ce n'est pas rentable, il importe néanmoins de produire des standards GML, et que ce sujet déborde largement le cadre de la DGPR, vu que huit directives thématiques vont s'appuyer sur INSPIRE ! Cela renforce ainsi la légitimité du secrétariat de la COVADIS à produire des formats interopérables.

Sylvain Grellet fait part de son retour d'expérience de collecte de données sur GéoRisque, en évoquant la problématique de test de la conformité des données. Marc Léobet souligne de son côté que la politique du ministère est de publier en flux standardisés au niveau des DDT, et qu'il serait peu rationnel que chaque Direction Générale fasse appel à un opérateur privilégié pour la standardisation des flux. La COVADIS devra se positionner sur cette problématique émergente, si besoin en s'appuyant sur le retour d'expérience du BRGM sollicité par la DGPR.

Prochaine réunion plénière
le **22 janvier 2014** de 10h00 à 13h00
au ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie
Tour Voltaire, Paris la Défense – Salle 3.35